

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN MINIER

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 1^{er} décembre 2025 à 18h30

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Délibérations

Liste des délibérations et émargements

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Président,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,



Hélène LEMARCHAND.

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER**

MAIRIE DE POTIGNY
14420 POTIGNY

Tél : 02 31 90 84 67
Mail : accueil@potigny.fr

POTIGNY, le 24 novembre 2025

Monsieur le Président

à

«Titre» «Nom» «Prénom»

«Adresse1»

«Code_postal» «Ville»

B.P./
Objet : convocation.

«Poste»,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier aura lieu le :

**Lundi 1^{er} décembre 2025
à 18h30,
en Mairie de Potigny,**

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Délibération modificative budgétaire
- 2°/ Modification des statuts (accueil professions médicales)
- 3°/ Tarifs location salles RdC des Grands Bureaux
- 4°/ Travaux Grands Bureaux
- 5°/ Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, «Poste», l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Président,
Gérard KEPA.

En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir en aviser rapidement la Mairie de Potigny qui adressera une convocation à un suppléant.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER

MAIRIE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
24.11.25

DATE D'AFFICHAGE
24.11.25

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

DELIBERATION SYNDICALE n° 2025/006

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente,
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

Etaient présents :

POTIGNY

M. KEPA Gérard, M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline (suppléante), M. BLAIS Patrick (suppléant).

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M^{me} FRÉTÉ Christine, M. TROUVÉ Frédéric, M^{me} GRONIER Nelly, M. BUREK Régis, M. LE METAYER Sébastien.

SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M^{me} MEUDEC Laure, M. JULLIEN Pierre, M. GUERIN Bertrand.

M. ROCHE Philippe, Adjoint au Maire de Soumont-Saint-Quentin, assistait à la séance.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Objet :
MODIFICATION
STATUTAIRE.

Le Conseil Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte du Bassin Minier,

Considérant que le Syndicat est propriétaire de bâtiments issus du patrimoine minier, notamment les « Grands Bureaux de la Mine » situés sur le territoire de Soumont-Saint-Quentin,

Considérant l'intérêt général que représente l'installation de professionnels de santé et de professions paramédicales pour répondre à la fermeture du cabinet médical à partir du mois de décembre 2025, afin de répondre aux besoins croissants de la population et contribuer au maintien de l'offre de soins en milieu rural,

Considérant qu'il convient d'adapter les statuts du Syndicat aux réalités du bassin de vie, afin de permettre explicitement la location de tout ou partie des bâtiments à l'ensemble des professionnels de santé et paramédicaux, en complément des autres utilisations déjà prévues,

Vu les délibérations concordantes des Conseils Municipaux de Potigny (12/11/2025), Saint-Germain-le-Vasson (09/10/2025) et Soumont-Saint-Quentin (22/09/2025) demandant la modification des statuts du Syndicat en ce sens ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical décide la modification des statuts du Syndicat comme suit :

Article 1er – L'article 2 de l'arrêté constitutif du SIVOM du bassin Minier modifié par arrêté du 19/10/2007 est modifié comme suit :

« Le Syndicat peut mettre à disposition ou donner en location tout ou partie de ses bâtiments à des professionnels de santé et à des professions paramédicales, afin de sauvegarder l'offre de soins sur le territoire du bassin de vie. »

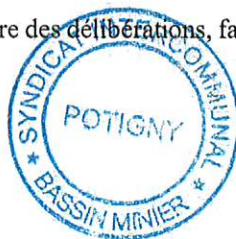
Article 2 – Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Article 3 – La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Calvados pour contrôle de légalité et notifiée à l'ensemble des communes membres.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Le Président,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 014-251403952-20251201-2025_006B-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER

MAIRIE DE POTIGNY

DELIBERATION SYNDICALE n° 2025/007

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente,
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

Etaient présents :

POTIGNY

M. KEPA Gérard, M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline (suppléante), M. BLAIS Patrick (suppléant).

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M^{me} FRÉTÉ Christine, M. TROUVÉ Frédéric, M^{me} GRONIER Nelly, M. BUREK Régis, M. LE METAYER Sébastien.

SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M^{me} MEUDEC Laure, M. JULLIEN Pierre, M. GUERIN Bertrand.

M. ROCHE Philippe, Adjoint au Maire de Soumont-Saint-Quentin, assistait à la séance.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

DATE DE CONVOCAION
24.11.25

DATE D'AFFICHAGE
24.11.25

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

Objet :

DECISION
MODIFICATIVE
BUDGETAIRE N° 1.

Suite à la modification des statuts du Syndicat, des travaux d'aménagement sont nécessaires pour accueillir des professionnels de santé. Aussi, y a-t-il lieu de procéder à l'ouverture de crédits en section d'investissement et d'ajuster les crédits ouverts en section de fonctionnement.

Sur proposition de Monsieur le Président, la délibération modificative budgétaire s'établirait comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	60612	Energie - Electricité	1 000 €
011	6156	Maintenance	800 €
011	615221	Bâtiments publics	-1 800 €
65	65888	Autres	-18 000 €
023	023	Virement section investissement	18 000 €
TOTAL			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	21318	Autres bâtiments publics	19 000 €
21	21351	Installations générales - Bât. publics	-1 000 €
TOTAL			18 000 €
RECETTES			
021	021	Virement section fonctionnement	18 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent la modification budgétaire telle que présentée ci-dessus et chargent Monsieur le Président, ou son représentant, de son exécution.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le douze décembre deux mille vingt-cinq.

Le Président,
Gérard KEPA



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 014-251403952-20251201-2025_007-BF

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER

MAIRIE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
24.11.25

DATE D'AFFICHAGE
24.11.25

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

DELIBERATION SYNDICALE n° 2025/008

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente,
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

Etaient présents :

POTIGNY

M. KEPA Gérard, M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline (suppléante), M. BLAIS Patrick (suppléant).

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M^{me} FRÉTÉ Christine, M. TROUVÉ Frédéric, M^{me} GRONIER Nelly, M. BUREK Régis, M. LE METAYER Sébastien.

SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M^{me} MEUDEDEC Laure, M. JULLIEN Pierre, M. GUERIN Bertrand.

M. ROCHE Philippe, Adjoint au Maire de Soumont-Saint-Quentin, assistait à la séance.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

LOCATION SALLE RdC
GRANDS BUREAUX DE
LA MINE.

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat qu'une opportunité de location se présente aux Grands Bureaux de la Mine, concernant une grande salle du rez-de-chaussée du bâtiment.

Monsieur le Président propose un loyer de 1 800 € annuel, sachant que l'occupation hebdomadaire reste indéterminée et que les tarifs prévus dans la délibération du 10 avril 2019 ne peuvent s'appliquer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical donnent leur accord sur le montant du loyer, chargent Monsieur le Président d'établir une convention de location, de la signer, ainsi que tout autre document utile à ce dossier.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Le Président,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 014-251403952-20251201-2025_008-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER

MAIRIE DE POTIGNY

DELIBERATION SYNDICALE n° 2025/009

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente,
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

Etaient présents :

POTIGNY

M. KEPA Gérard, M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-
Claude, M^{me} BOUTELLER Jacqueline (suppléante), M. BLAIS Patrick (suppléant).

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M^{me} FRÉTÉ Christine, M. TROUVÉ Frédéric, M^{me} GRONIER Nelly, M.
BUREK Régis, M. LE METAYER Sébastien.

SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M^{me} MEUDEC Laure, M. JULLIEN Pierre, M. GUERIN Bertrand.

M. ROCHE Philippe, Adjoint au Maire de Soumont-Saint-Quentin, assistait à la séance.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION
24.11.25

DATE D'AFFICHAGE
24.11.25

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

Objet :

OUVERTURE DU QUART
D'INVESTISSEMENT.

Le Conseil Syndical,

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le
Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits
à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite
de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le
Conseil Syndical,

Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget
principal de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section
d'investissement,

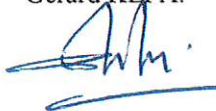
INDIQUE le montant et l'affectation de ces crédits :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	21318	Autres bâtiments publics	4 750 €
TOTAL			4 750 €

PRECISE que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2026.
Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le douze décembre deux
mille vingt-cinq.

Le Président,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 014-251403952-20251201-2025_009-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU
BASSIN MINIER

MAIRIE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
24.11.25

DATE D’AFFICHAGE
24.11.25

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

DELIBERATION SYNDICALE n° 2025/010

L’an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente,
Les membres du Syndicat Intercommunal du Bassin Minier, légalement convoqués, se sont réunis
à la Mairie de POTIGNY, sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard.

Etaient présents :

POTIGNY

M. KEPA Gérard, M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} LEMARCHAND Hélène, M^{me} KNEDLIK
Thérèse, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLE Jean-Yves, M. GEFFROY Jean-
Claude, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline (suppléante), M. BLAIS Patrick (suppléant).

SAINT-GERMAIN-LE-VASSON

M. LEMOUX Julien, M^{me} FRÉTÉ Christine, M. TROUVÉ Frédéric, M^{me} GRONIER Nelly, M.
BUREK Régis, M. LE METAYER Sébastien.

SOUMONT-SAINT-QUENTIN

M^{me} MEUDEC Laure, M. JULLIEN Pierre, M. GUERIN Bertrand.

M. ROCHE Philippe, Adjoint au Maire de Soumont-Saint-Quentin, assistait à la séance.

M^{me} LEMARCHAND Hélène a été élue Secrétaire.

Objet :

CONVENTION MISE A
DISPOSITION GRANDS
BUREAUX DE LA MINE,
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE
FALAISE.

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la convention de mise à disposition
d’une partie du bâtiment dit des « Grands Bureaux de la Mine » à Soumont-Saint-Quentin est
arrivée à échéance au 31 août 2025 et qu’il y a lieu de la renouveler.

Il est précisé que la nouvelle convention est reconduite dans son ensemble, sauf en ce qui
concerne l’article suivant :

Article 11 – Durée et résiliation

La présente convention est établie à compter du 1^{er} septembre 2025 et ce pour une durée de
seize mois. A l’issue de cette période, elle pourra être renouvelée tacitement pour une durée d’un
an, sans excéder deux renouvellements.

Dans le délai de trois mois avant chaque date anniversaire de contrat, chacune des parties
peut, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre fin à cette location.

Il est précisé que, dans la mesure où la Communauté de Communes a débuté la construction
d’un Pôle culturel à Potigny, la présente convention prendra fin dès l’installation effective de
l’Ecole de Musique dans ce pôle. Les parties conviendront ensemble d’une date mettant un terme
à la convention.

Les règlements dus par la Communauté de Communes seront alors proratisés en
conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical donne son accord au renouvellement de cette
convention, annexée à la présente délibération, et autorise Monsieur le Président à la signer, ainsi
que tout autre document s’y rapportant.

Décision prise à l’unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le douze décembre deux
mille vingt-cinq.

Le Président,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Hélène LEMARCHAND.



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le

ID : 014-251403952-20251201-2025_010-DE

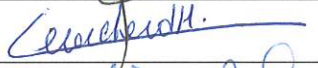
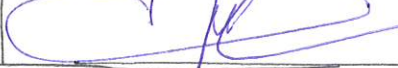
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN MINIER

Délibérations du Conseil Syndical

Séance du 1^{er} décembre 2025

N°	Objet	Visa Préfecture
2025/006	Modification des statuts du Syndicat	02/12/2025
2025/007	Décision modificative budgétaire	12/12/2025
2025/008	Location salle RdC Grands Bureaux de la Mine	04/12/2025
2025/009	Ouverture du quart d'investissement 2025	12/12/2025
2025/010	Convention mise à disposition Grands Bureaux – CdC du Pays de Falaise	12/12/2025

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
LEMARCHAND Hélène	
KNEDLIK Thérèse	
DEFENOUILLERE Jean-Yves	
GEFFROY Jean-Claude	
BOUTEILLER Jacqueline	
BLAIS Patrick	
LEMOUX Julien	
FRETE Christine	
TROUVE Frédéric	
GRONIER Nelly	
BUREK Régis	
LE METAYER Sébastien	
MEUDEC Laure	
JULLIEN Pierre	
GUERIN Bertrand	
BENOÎT Dominique	